

COMITE SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2024 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Aurélie GIGAN

DÉLIBÉRATION

CS 2024/02 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des Orientations Budgétaires 2024

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 février 2024 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 février 2024 aux membres délibérants et le 7 février 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE (*pouvoir de Sylvain LETOUZÉ*), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Jean MORIN + Hervé MARIE*), Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Patrick THOMINES (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche, Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges – *pouvoir de Yann MOUCHEL*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Louis LECAPLAIN (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Apperville), Stéphanie MAUBÉ (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAUT (Rauville-la-Place), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Marianne TAP (Hémevez – *voix consultative*), Céline VAQUEZ (Le Désert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres consultatifs

Antoine **AUBRY** (président du Syndicat de la Vire), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche), Jean-Denis **MESLIN** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Olivier **CATTIAUX** (DDTM de la Manche), Chris **VAN VAERENBERGH** (DRAAF de Normandie)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 28 membres + 6 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2024/02 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des Orientations Budgétaires 2024

La présentation du Budget total du Parc distingue comme tous les ans, la partie « programme d'actions » du fonctionnement « général » de la structure afin de faciliter la lecture des dynamiques budgétaires sous-jacentes au PNR.

Le budget dit « général » regroupe le fonctionnement de la structure, des deux Réserves nationales et la boutique de la Maison du Parc. Ce budget prévisionnel (hors programme d'actions) reste stable comparativement à l'année précédente.

LE BUDGET DIT « GÉNÉRAL »

Sur la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2023	Réalisé en 2023	Proposé en 2024	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2023	Réalisé en 2023	Proposé en 2024
Charges à caractère général	447 557,00	345 090,33	445 403,00	Dotations statutaires	1 529 500,00	1 533 832,10	1 524 500,00
Maison du Parc	391 500,00	292 099,12	380 550,00	État	382 000,00	386 000,00	375 000,00
Réserve de Beauguillot	26 896,00	35 429,99	38 578,00	Région	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	29 161,00	17 561,22	26 275,00	Département de la Manche	433 500,00	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	1 995 000,00	1 786 255,45	2 100 000,00	Département du Calvados	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	1 995 000,00	1 786 255,45	2 100 000,00	Communautés de Communes et d'Agglomérations	55 000,00	54 671,25	54 000,00
Autres charges de gestion courante	59 800,00	44 092,28	64 300,00	Communes	89 000,00	89 660,85	92 000,00
Indemnités des élus	34 500,00	26 418,37	37 000,00	Dotations spécifiques	470 085,00	441 216,35	621 341,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	2 300,00	1 199,09	2 300,00	Cellule Natura 2000	99 816,00	79 786,00	123 625,00
Maison du Parc	14 500,00	7 974,82	16 500,00	Cellule Notre Littoral Demain	21 659,00	7 416,00	90 308,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Cellule Zones Humides	105 955,00	127 406,00	93 975,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	8 500,00	8 500,00	8 500,00	Cellule Espace Naturel Sensible	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Charges spécifiques	2 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Tourbière de Sèves	50 000,00	70 000,00	80 000,00
Maison du Parc	2 000,00	0,00	1 000,00	Cellule Agriculture	58 400,00	45 455,00	49 600,00
Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00	100,00	500,00	Cellule Bocage	38 000,00	16 110,35	71 470,00
Maison du Parc	1 500,00	100,00	500,00	Cellule RNNB	0,00	0,00	23 440,00
				Cellule SAGE Douve-Taute	21 255,00	20 043,00	13 923,00
				Autres dotations	93 722,00	126 230,36	109 644,00
				Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	50 841,82	40 000,00
				Recettes de la Maison du Parc	55 000,00	66 666,06	60 500,00
				Loyers agricoles (ENS et RNNB)	8 722,00	8 722,48	9 144,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 505 857,00	2 175 538,06	2 611 203,00	TOTAL DES RECETTES	2 093 307,00	2 101 278,81	2 255 485,00

Malgré les tensions inflationnistes, la perspective de dépenses pour l'année 2024 reste stable autour de 2 600 KE

Stable autour de 2 600 KE
050-255002552-20240213-DELIB_CS2024_02-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général est stable du fait de l'effort de réduction des dépenses projetées en 2022 et consolidées en 2023. Elles augmentent en revanche pour la Réserve de Beauguillot du fait de travaux d'entretien nécessaires. Les dépenses d'énergie (carburant, électricité, granulés de bois...) sont évaluées en légère hausse, au regard du contexte moins inflationniste que l'an passé.

- Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, essentielles au bon fonctionnement du PNR, au portage du programme d'actions et à l'ingénierie conduite en régie, représentent 80 % du budget dit « général ».

Il est proposé que ces dépenses augmentent de 10 % en 2024 par rapport à 2023 du fait :

- de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires,
- de l'évolution des carrières des agents,
- du recrutement de 3 agents en CDD : 1 technicien à Beauguillot (CDD 8 mois puis contrat d'alternance), 1 chargé de mission scientifique pour la reconversion de la tourbière (CDD 1 an renouvelable), 1 technicien bocage (CDD 6 mois). Tous ces postes bénéficient de financements spécifiques à 100 %.

Denis LETAN, Directeur du Parc, apporte les précisions suivantes :

- depuis plusieurs années les seuls recrutements réalisés concernent soit des remplacements de personnel ayant quitté le Parc (exemples : JB Wetton, A Boiton), soit des postes financés à 100 % dans le cadre de projets ponctuels.
 - certains postes vacants suite à des départs ne sont pas pourvus, par soucis d'économie budgétaire et malgré le surcroît de travail engendré pour l'équipe : chargé de mission transition, gouvernance,...
 - les mouvements en interne sont privilégiés : G Aimard chargé de mission randonnée et valorisation du patrimoine, devient chargé de mission recomposition spatiale dans le cadre du projet financé « Notre littoral demain », et n'est pas remplacé sur son ancien poste.
 - la question stratégique qui se pose à court terme est celle de la pérennisation de postes précaires concernant des missions prioritaires dans le cadre de la nouvelle Charte : chargée de mission « agriculture et zone humide », chargée de mission « Notre Littoral demain », technicien « Bocage »... Des propositions seront faites aux élus dans la perspective du budget 2025.
- Le poste prévisionnel des autres charges courantes est quasiment stable .

Recettes du budget dit "général"

Les dotations statutaires sont envisagées similaires par rapport à 2023.

La préparation budgétaire est guidée par un principe de prudence compte-tenu des fluctuations de l'encaissement des financements appelés sur justificatifs après service fait ou parfois encaissés par anticipation sous forme d'acomptes. Dès lors, comme en 2023, les recettes prévisionnelles dédiées au fonctionnement général sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Toutefois, en réalisé, au compte administratif, année après année, le Parc préserve ses grands équilibres financiers.

Sur la section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2024 sont en très forte baisse par rapport au budget 2023, dans lequel avaient été intégrées les dépenses liées aux travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc. Néanmoins ces dépenses n'ont pas été réalisées puisque les travaux ont été lancés en janvier 2024. Elle figureront donc dans les reports mentionnés au Budget Prévisionnel 2024.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour mémoire, ces travaux concernent :

- l'isolation thermique et phonique des bureaux situés à l'étage du bâtiment d'accueil,
- la rénovation de la salle de projection du rez-de-chaussée et des aménagements divers,
- la sauvegarde de l'annexe non restaurée,
- des travaux ponctuels d'amélioration (ventilation, chauffage, aménagement d'un atelier, éclairage..).

L'ensemble de ces dépenses sera financé par l'excédent budgétaire et par un financement de 200 000 € du fonds vert.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DÉTAIL DES DÉPENSES	Budgétisé en 2023	Réalisé en 2023	Proposé en 2024	DÉTAIL DES RECETTES	Budgétisé en 2023	Proposé en 2024
Immobilisations incorporelles	7 500,00	1 738,80	2 000,00	Subventions d'investissement	0,00	59 600,00
Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	Participation Fonds Vert	0,00	59 600,00
Logiciels et licences	2 500,00	1 738,80	2 000,00			
Immobilisations corporelles	66 000,00	9 189,73	17 600,00			
Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	2 000,00			
Constructions autres bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00			
Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements	10 000,00	0,00	0,00			
Autres installations, matériels et outillages techniques	10 000,00	3 451,14	8 600,00			
Autres matériels de transport	20 000,00	457,35	0,00			
Autres matériels informatique	10 000,00	1 680,00	2 000,00			
Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	2 091,64	4 000,00			
Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 509,60	1 000,00			
Immobilisations en cours	489 043,04	8 812,80	40 000,00			
Constructions	489 043,04	8 812,80	40 000,00			
TOTAL DES DÉPENSES	562 543,04	19 741,33	59 600,00	TOTAL DES RECETTES	0,00	59 600,00

LE BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS

	Programme d'action			CR Normandie			État	AESN	CD50	CD50 inv	FEDER/FEADERNatura	MTE autre	Autres	Budget général	total
	FONCT.	INVEST.	TOTAL	FONCT.	INVEST.	CRN spécifique									
Orientation 1 Créer les conditions du changement de nos modes de vie	40 000 €	2 500 €	42 500 €	35 000 €	2 000 €	0 €	5 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Orientation 2 Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Orientation 3 Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives	1 055 012 €	296 590 €	1 351 602 €	33 000 €	24 070 €	0 €	10 500 €	115 970 €	0 €	16 861 €	375 200 €	131 232 €	628 860 €	23 909 €	
Orientation 4 Préserver et partager équitablement la ressource en eau	30 000 €	5 000 €	35 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	26 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Orientation 5 Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels	223 792 €	0 €	223 792 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €	207 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 792 €	0 €	0 €
Orientation 6 Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire	226 200 €	48 000 €	274 200 €	3 000 €	48 000 €	0 €	0 €	223 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Orientation 7 Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets	13 500 €	11 000 €	24 500 €	13 500 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Observatoires	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Révision de la charte	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 613 504 €	373 090 €	1 986 594 €	84 500 €	102 070 €	25 000 €	20 000 €	572 170 €	0 €	16 861 €	375 200 €	131 232 €	635 652 €	23 909 €	1 986 594 €

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2024 s'établit à 1 986 594 €, en augmentation (+ 57 %) comparativement à 2023, du fait de plusieurs actions nouvelles :

- « Notre littoral... demain » : le Parc pilote cette démarche sur la côte Est, en accompagnement de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Le projet est financé par le FEDER et les EPCI.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240213-DELIB_CS2024_02-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Reconversion de la tourbière de Sèves : le Parc est maître d'ouvrage de l'animation du programme d'action agricole dont le premier volet avait été confié à la Chambre Régionale d'Agriculture en 2022/2023.
D'autre part diverses études sont prévues : hydropédologie, évaluation des émissions de GES ...Ces études sont prévues au budget et seront réalisées à la condition de l'obtention des financements nécessaires par le fonds vert, l'Agence de l'Eau, la DREAL... (540 000 €)

Par ailleurs les travaux suivants sont prévus dans le programme d'action : plantations de haies (135 000 €), des études naturalistes dans le cadre de Natura 2000 (50 000 €) ou sur des crédits DREAL (6 500 €), des travaux de gestion sur l'ENS des Ponts d'Ouve, dans les réserves Naturelles Nationales de Beauguillot et de la Sangsurière (136 000 €), des investissements en matériel pour ces sites (142 000 €) et la poursuite des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) dans la vallée du Merderet (223 000 €)

Pour mémoire un nouveau contrat triennal sera signé en 2024 avec la Région pour les années 2024, 2025 et 2026.

Il assure une continuité avec les projets menés entre 2021 et 2023. Il est axé prioritairement sur des actions concernant la lutte contre le changement climatique :

- la mobilisation des habitants et la sensibilisation de tous les publics,
- la protection des ressources et de la biodiversité,
- la recherche concernant de nombreuses thématiques : le climat, l'eau, le carbone, la tourbe...
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

En recettes

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat triennal pour la période 2024-2026, et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, FEDER-FEADER, Leader...

Il est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 23 909 €.

Pour mémoire la contribution du budget général était de 30 657 € dans le cadre du BP 2023.

Les grands dossiers de l'année 2024 que le Parc mettra en œuvre en mobilisant les moyens du budget dit « Général » et du programme actions sont les suivants :

- **Révision de la charte du Parc** : nouveau projet de territoire permettant la labellisation « Parc naturel régional » : avis de l'Autorité Environnementale, enquête publique.
- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : refonte des statuts dans le cadre de la révision de la Charte, lancement de marchés publics,
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), travaux de gestion dans les sites protégés, investissements en matériel d'entretien ;
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : programme de travaux pour la Maison du Parc, développement de l'éco-tourisme (exemple : formation des acteurs touristiques à l'ornithologie)
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, poursuite du programme « Terre et Ecomatériaux », poursuite du programme « élevage en zone humide »
- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : lancement du « labo Parc », classes Parc sur le thème du changement climatique.
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : mise en œuvre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves dont le programme d'accompagnement des agriculteurs, poursuite de la caractérisation des tourbières, poursuite de la démarche « Notre littoral pour demain ».



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé à l'assemblée de mobiliser l'excédent de fonctionnement.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 6 mars 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Puits Rouge - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr